

## SEANCE DU 31 MARS 2017

L'an deux mille quinze et le trente et mars à 09H 30, le conseil syndical, légalement convoqué en date du 20 mars 2017 s'est réuni à la mairie de MANSONVILLE sous la présidence de M. Jean DUPUY, Président du syndicat.

Nombre de membres en exercice : 26 (13 titulaires et 13 suppléants)

Nombre de membres présents : 15 - Absents : 11

**Etaient présents** : TRIFFAULT Claude, CANDELON Pierrette VANNESTE Bernard, AUZERIC André, de MARSAC Mathieu, BARADA Guy, REMONDI-JOHNSON Caroline, PONTISSO Bernard, SAZY Christian, MONESTES Jean-Michel, BERTHET Christian, DUPUY Jean, BENVENUTO Raymond, COMBES Annie, RATTO Stéphane.

**Absents ou excusés** : CANTALOUPE Jean-Luc, LARRIEU Michèle, TAGLIAFERRI Christophe, LAGARDE Jérémy, GUILLAUMET Laure, BEAUMES Thierry, GUERIN Sandrine, GIORDANO Jean-Jacques, RENAUD Olivier, BAFFALIO Robert, DELPECH Alain

Secrétaire de séance : BERTHET Christian

### **MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CC2R**

En ouverture de séance, Monsieur le Président évoque le changement de statuts de la Communauté des Communes des deux rives (CC2R), qui, suite à la réélection du conseil municipal de LAMAGISTERE est revenu au régime de droit commun c'est-à-dire la représentation proportionnelle à la population au sein du conseil d'administration. Pour le Syndicat de l'Arratz les représentants de la communauté ont été en partie modifiés. Monsieur RATTO Stéphane et Mme COMBES ANNIE ont remplacé M. GAYRIN Bernard et Mme DE FAVERI Jeanine qui ne sont plus délégués titulaires de la CC2R.

Le Comité syndical décide de ne pas modifier le bureau du SMBAA ;

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Après approbation du compte de gestion 2016, le comité syndical, sous la présidence de Monsieur BERTHET Christian, vice-président approuve le compte administratif 2016 présenté. Monsieur le Président approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents..

Les résultats dégagés sont les suivants :

➤ En fonctionnement : excédent = 4 609.97 €

➤ En investissement : excédent = 23 040.45 €

L'affectation du résultat 2016 consistera à reporter les excédents dégagés dans chaque section au BP 2017. Les restes à réaliser s'élèvent à 17 000 € en travaux.

### **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2017 qui se présente comme suit :

➤ En fonctionnement : 18 155.00 €

➤ En investissement 71 769.45 €

En fonctionnement sont prévus l'édition et l'envoi d'une plaquette intitulée « guide du riverain », à l'attention de tous les propriétaires riverains de la rivière.

En investissement sont inscrits les travaux de restauration de la rivière à hauteur de 40 320.00 € TTC ainsi qu'une réserve de travaux ; sont prévus également les frais d'étude liés à l'étude de gouvernance qui a été confiée à un bureau d'étude, et enfin l'acquisition d'un terrain qui avait été

prévu en 2016 mais dont l'acte n'est encore pas établi à ce jour. En recettes d'investissement sont inscrites les subventions attribuées par les différents partenaires pour les travaux réalisés en 2016. Les subventions pour 2017 sont sollicitées mais pas encore actées.

La participation demandée aux communes adhérentes et à la communauté des communes des 2 rives a été actualisée par rapport à la population 2017. Elle s'élève cette année à 13 545.03 € au total.

### NOUVELLE REPARTITION EN FONCTION DE LA POPULATION INSEE 2017

Mise à jour population totale 01/01/2017

COMMUNES	Longueur de Rive en ml				Population		% MOYEN (Clé)
	Rive droite	Rive gauche	Total	%	Nb habitants	%	
<b>Tarn et Garonne</b>							
GRAMONT	6 500.00	0.00	6 500.00	11.25	148	4.08	<b>7.66</b>
MARSAC	2 300.00	0.00	2 300.00	3.98	173	4.75	<b>4.36</b>
POUPAS	1 000.00	0.00	1 000.00	1.73	83	2.24	<b>1.99</b>
LACHAPELLE	5 000.00	0.00	5 000.00	8.65	120	3.26	<b>5.96</b>
CC2R			26 500.00	45.85	2095	58.40	<b>52.12</b>
<b>Gers</b>							
L'ISLE BOUZON	0.00	800.00	800.00	1.38	241	6.58	<b>3.98</b>
PLIEUX	0.00	5 000.00	5 000.00	8.65	131	4.36	<b>6.51</b>
MIRADOUX	0.00	5 000.00	5 000.00	8.65	519	14.40	<b>11.53</b>
PEYRECAVE	700.00	5 000.00	5 700.00	9.86	72	1.93	<b>5.90</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 500.00</b>	<b>15 800.00</b>	<b>57 800.00</b>	<b>100.00</b>	<b>3582</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

### PARTICIPATION DES COMMUNES ET DE LA CC2R

COMMUNES	Répartition en % (Clé)	PARTIE FONCTIONNEMENT	PARTIE INVESTISSEMENT	TOTAL en Euros
<b>Tarn et Garonne</b>				
GRAMONT	<b>7.66</b>	<b>1 037.25</b>	<b>0.00</b>	<b>1 037.25</b>
MARSAC	<b>4.36</b>	<b>590.35</b>	<b>0.00</b>	<b>590.35</b>
POUPAS	<b>1.99</b>	<b>269.40</b>	<b>0.00</b>	<b>269.40</b>
LACHAPELLE	<b>5.96</b>	<b>807.30</b>	<b>0.00</b>	<b>807.30</b>
CC2R	<b>52.12</b>	<b>7 059.50</b>	<b>0.00</b>	<b>7 059.50</b>
<b>Gers</b>				
L'ISLE BOUZON	<b>3.98</b>	<b>538.95</b>	<b>0.00</b>	<b>538.95</b>
PLIEUX	<b>6.51</b>	<b>881.75</b>	<b>0.00</b>	<b>881.75</b>
MIRADOUX	<b>11.52</b>	<b>1 561.58</b>	<b>0.00</b>	<b>1 561.58</b>
PEYRECAVE	<b>5.90</b>	<b>798.95</b>	<b>0.00</b>	<b>798.95</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>13 545.03</b>	<b>0.00</b>	<b>13 545.03</b>

## **Présentation des actions menées en 2016 et prévues en 2017 par le SMBAA :**

### **Retour sur les actions 2016 :**

- entretien classique de la ripisylve sur 4 secteurs représentant 14 750 ml de berge sur les communes de : Marsac, Saint-Loup, Saint-Antoine. Les secteurs ont été partagés entre l'équipe de Valorisation de l'Espace Communautaire (VEC) de la CC2R et l'entreprise Montieux, titulaire du marché. Le coût de cette opération s'élève à 25 700 € HT.
- réouverture d'un méandre au lieu-dit « Quintou » à Mansonville. Ce méandre, d'une longueur développée de 120 m a été coupé dans les années 70 et remplacé par un bras de coupure de 30 m de long. Sa réouverture vise à reconquérir le tracé naturel du cours et ainsi rééquilibrer la pente ainsi qu'à freiner l'enfoncement généralisé de l'Arratz. Cette opération s'élève à 9000 € HT.
- acquisition et aménagement d'une parcelle humide à l'intérieur d'un méandre à Peyrecave. Un bail rural à clauses environnementales a été signé avec l'ancien propriétaire pour qu'il continue à y faire pâturer son troupeau afin de maintenir la parcelle en prairie. Un passage, sorte de digue en terre transversale construite sur un bras de coupure, permet le passage du bétail et des visiteurs en toute sécurité. De plus, il transforme le bras de coupure en une zone de stockage, tout en favorisant les écoulements dans le méandre. Cette opération a coûté 6000 € HT subventionnés à 90 %.
- le syndicat a communiqué autour de ces actions par le biais d'un article destiné aux bulletins communaux des communes adhérentes. De plus, un article spécifique est paru dans le petit journal au sujet de la réouverture du méandre.

### **Présentation des actions prévues en 2017 :**

- entretien de la ripisylve sur 8300 ml de berge, sur les communes de Poupas, Miradoux, Plieux et Gramont. C'est l'entreprise retenue par le nouveau marché public qui réalisera ces travaux qui sont estimés à 16 600 € HT.
- réouverture d'un second méandre, toujours sur la commune de Mansonville au lieu-dit « Berot ». Le méandre, d'une longueur développée de 400 m a été remplacé par un bras de coupure de 120 ml. Plusieurs scénarios sont encore à l'étude pour la restauration de ce site. Une enveloppe de 15 000 € HT est prévue pour cette action.
- Sur le Campunau, deux petits seuils sans usage vont être effacés sur la commune de Marsac au lieu dit « La Mureque ». Le but de cette action est de retrouver une eau courante et de meilleure qualité, de désenvaser l'amont des seuils et de rééquilibrer la pente. L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 2000 € HT.
- en 2017, deux animations sont prévues sur le territoire : la première a déjà eu lieu le 11 février 2017 à la salle des fêtes de Saint-Antoine à l'occasion de la journée mondiale des zones humides ; la seconde, qui vise un public scolaire, rentre dans le cadre de la fête des mares, événement national qui s'étend sur la première semaine de juin.
- édition du guide du riverain, distribué à tous les propriétaires riverains et mis en libre-service dans les mairies des communes adhérentes au syndicat.

### **Restructuration de la gouvernance sur le territoire en rive gauche de Garonne:**

Une étude de gouvernance va débiter début avril sur un large territoire correspondant à la rive gauche de Garonne en Tarn-et-Garonne et qui se prolonge sur les parties amont des bassins de l'Arratz et de la Gimone dans le Gers. C'est le cabinet SCE qui va mener à bien cette étude, visant à trouver le ou les meilleurs scénarios pour l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Protection contre les Inondations), qui va incomber aux communautés de communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ( ces dernières pouvant adhérer à des structures gestionnaires de cours d'eau déjà existantes).

**Intervention d'E.Porte, chargée de mission à la Cellule d'Assistance Technique à la Gestion des Zones Humides au sein de l'ADASEA du Gers :**

Présentation de l'ADASEA : Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture et de son rôle pour la gestion des zones humides. Emilie précise qu'en 2017, il sera possible aux agriculteurs du bassin de l'Arratz de contractualiser une Mesure Agri-Environnementale Climatique pour des prairies inondables sur lesquelles la présence de la jacinthe de Rome est avérée.

Elle rappelle le partenariat du SMBAA et de l'ADASEA notamment dans les actions d'animation du public. Pour plus d'informations, Emilie est joignable au siège de l'ADASEA.